

Grèce

Le dialogue social

Sa vas *ROBOLIS*, George *KOLLIAS**

En Grèce, le cadre économique et social des relations industrielles n'a pas favorisé le développement des modes de participation pendant toute la période d'après-guerre jusqu'à la fin des années 70. Les phénomènes de bureaucratie, l'absence de décentralisation dans la prise de décision et l'inexistence de réseaux de communication entre les différents niveaux de l'administration publique, la traditionnelle manière d'affronter les problèmes sociaux à travers des politiques d'assistance, principalement sous forme d'allocation, n'ont pas favorisé l'instauration d'un cadre favorable qui pourrait constituer la base de la négociation sociale et des modes de participation.

Depuis 1990, la nouvelle loi sur les négociations collectives (1876-1990) jette les bases d'un nouveau cadre pour le dialogue social entre l'Etat, le patronat et les salariés.

Le dialogue social en Grèce

Le dialogue social a été institutionnalisé sous la forme de consultations bipartites entre les salariés et le patronat dans le cadre du Comité économique et social (OKE) en 1994, alors que les négociations tripartites Etat-salariés-patronat n'ont eu lieu pour la première fois en

1997. La participation des syndicats au dialogue découle de l'attitude du mouvement syndical en faveur de la négociation pour le développement économique et social de la Grèce.

La participation du patronat peut être interprétée comme une action visant le renforcement de ses propres intérêts et de son intervention institutionnelle directe dans la prise de décision. Ce processus avait comme objectif l'obtention d'un accord social sur le développement, l'emploi et la compétitivité ainsi que sur les relations salariales. Le résultat de ce dialogue s'est matérialisé par « le Pacte de confiance à l'approche de l'an 2000 ».

Les propositions qui ont été avancées à l'initiative du gouvernement concernaient trois axes thématiques :

- a) les politiques structurelles pour le développement,
- b) la compétitivité, l'emploi et la réforme fiscale,
- c) les relations industrielles

Les politiques structurelles pour le développement

Les propositions de la part du gouvernement concernaient principalement la rationalisation de l'organisation du secteur public avec une réduction des dépenses

GRECE

ses publiques et une amélioration du fonctionnement dans l'administration publique de même qu'une valorisation des fonds issus du Cadre communautaire d'appui en relation avec les besoins du marché du travail, le renforcement de l'esprit d'entreprise et l'impact cumulatif des grands travaux publics (aéroport de Sparta, le pont Rio-Antirio etc.).

La GSEE (Confédération Générale des Travail leurs Grecs) a, pour sa part, indiqué le besoin de spécialisation, de suivi et de valorisation de la politique de développement au niveau régional et par branche. Dans cette direction, elle a proposé la mise sur pied d'un Institut d'infrastructure régional, qui pourrait soutenir une telle orientation. Les syndicats ont signalé que la création d'emplois doit être la première priorité de la politique économique. Ils soulignent également que l'amélioration de la compétitivité de l'économie grecque ne peut reposer sur la compression des coûts salariaux.

La Fédération des industries grecques (SEV) a insisté sur la nécessité de supprimer les obstacles concernant le fonctionnement inefficace de l'administration publique, l'insuffisance des infrastructures et le manque de flexibilité sur le marché du travail. Parallèlement, elle a approuvé le renforcement des activités productives à caractère viable.

Compétitivité, emploi et réforme fiscale

Les propositions du gouvernement pour l'emploi visaient un ensemble de mesures concernant le soutien à la création de nouveaux postes de travail, mesures déjà appliquées ces dernières années et pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation quant à leur efficacité par rapport à la promotion de l'emploi. Parallèlement, les

syndicats ont affirmé que le travail constitue un droit social et non un privilège, de même que la création d'emplois suppose, hormis la mise en œuvre de mesures actives et passives pour l'emploi, qu'elle soit intégrée aux objectifs prioritaires de la politique économique et de développement. On estime en effet que sur les 10 % de chômeurs dans notre pays, 8 % sont imputables aux problèmes structurels de l'économie grecque et 2 % sont à la politique économique restrictive.

En ce qui concerne le *cadre de la politique des revenus*, les syndicats ont souligné que son élaboration doit continuer à faire l'objet de conventions collectives du travail de même qu'il devrait aller dans le sens d'une amélioration essentielle et d'une augmentation des salaires réels.

Du côté du gouvernement, les propositions qui ont été déposées se sont concentrées sur l'élaboration de conditions économiques permettant de développer un environnement sain et viable, qui favorisera l'emploi par le biais d'une inflation faible permettant à l'ensemble des agents économiques (investisseurs, salariés, entreprises) de programmer sans le coût supplémentaire de l'incertitude.

Ainsi, il est nécessaire que les augmentations des salaires ne dépassent pas le seuil de l'inflation et les gains de productivité nationale.

Par rapport à la réforme fiscale, les syndicats ont concentré leurs propositions sur le relèvement du seuil d'imposition à 2 millions de drachmes, afin de renforcer le rôle redistributif du système fiscal et de modifier le rapport actuel entre les impôts directs et indirects.

La proposition du gouvernement quant au seuil de revenu non imposable était de 1,3 million de drachmes, plus les sommes non imposables et les diverses

réductions des frais sur le revenu (dépendances familiales, revenus issus de contrats ou actes sur les produits financiers etc.); le gouvernement a également proposé l'augmentation du taux d'imposition sur les bénéficiaires nets bancaires et la réduction des dépenses déductibles de l'impôt des entreprises.

Les positions du patronat (SEV) à propos de la réforme fiscale concernaient principalement :

- a) la baisse de l'impôt, considérant comme trop élevé le taux de 35 % d'imposition sur les profits,
- b) la réduction voire la suppression des impôts indirects qui augmentent le coût de production avec des conséquences néfastes sur la compétitivité des entreprises,
- c) la limitation de la fraude fiscale, qui de vraisemblablement une des causes prioritaires afin principalement de limiter la concurrence déloyale des entreprises échappant à l'impôt au détriment des entreprises payant l'impôt,
- d) l'indexation du barème fiscal sur les prix, le barème étant resté inchangé de puis 1992.

Les relations industrielles

Les propositions sur la régulation des formes de travail et de la protection sociale à l'aube de l'an 2000, ont été :

- a) l'aménagement du temps de travail,
- b) le travail à temps partiel,
- c) les pactes territoriaux pour l'emploi,
- d) la réduction du coût non salariale.

Concernant l'aménagement du temps de travail, les syndicats ont préconisé la semaine de 35 heures sans réduction de salaire qui constitue selon eux un moyen efficace de création d'emplois en Grèce (soit 130 000 postes) et la sauvegarde des postes de travail menacés (de l'ordre de

50 000). Ceci ne provoquerait qu'une augmentation des prix de l'ordre de 2 %.

L'Etat et les organisations patronales, opposés à la semaine de 35 heures sans réduction de salaire, ont préconisé l'aménagement du temps de travail (horaire flexible de 40 heures sur une période de 9 mois). La discussion éventuelle de cette proposition par les syndicats pourrait avoir lieu à condition qu'elle s'accompagne d'une réduction du temps de travail à 35 heures par semaine sans réduction de salaire, étant donné que la mise en œuvre de cet aménagement du temps de travail crée une augmentation de profit, de l'ordre de 10 % pour les entreprises. En conséquence, pour les syndicats, l'augmentation des profits pourrait être compensée par une augmentation du revenu des salariés et une réduction du temps de travail.

Concernant le travail à temps partiel, les syndicats ont préconisé son application dans le secteur privé de l'économie dans des conditions telles que celle-ci ne sape pas l'institution du travail à temps plein. Les mesures proposées étaient la promulgation d'un seuil hebdomadaire minimal et maximal pour le travail à temps partiel, un plafond de postes à temps partiel par rapport à l'ensemble du personnel de l'entreprise, l'augmentation du salaire horaire pour le travail à temps partiel, l'insertion des travailleurs à temps partiel dans les programmes de formation professionnelle et en fin la non extension du travail à temps partiel dans le secteur public (J. Kouzis, 1997). Le gouvernement a, quant à lui, proposé l'extension du travail à temps partiel au secteur public de l'économie.

Concernant les pactes territoriaux pour l'emploi, les syndicats ont expliqué que la promotion de ces accords ne de vait

GRECE

pas consistant en un moyen de soutien financier des entreprises, ni un moyen de remettre en question les droits syndicaux, du travail et d'assistance qui sont sauvegardés par les conventions collectives du travail.

Le gouvernement, quant à lui, a d'abord proposé la promotion de ces accords locaux sur l'emploi avec possibilité de s'accorder sur des rémunérations au niveau de l'entreprise, moins élevées que celles déterminées par les conventions collectives par branche, mais accompagnées de garanties prévues par la convention collective générale nationale du travail. Le refus d'une régulation par les syndicats a finalement poussé le gouvernement à retirer cette proposition.

Concernant la réduction de coût non salarial (exonération des cotisations, en vue de la création d'emplois) proposée par le gouvernement, les syndicats ont soutenu son éventuelle application à condition que les recettes perdues par les caisses d'assurance soient prises en charge par des sources non imputables aux salariés.

Conclusion

En résumé, on observe que parmi les propositions qui ont été faites dans le dialogue social, il apparaît une différenciation stratégique quant à l'avenir de l'économie grecque. D'un côté les syndicats ont préconisé comme stratégie le développement de la production, du revenu et du travail, mettant l'accent sur l'augmentation des investissements, l'amélioration des revenus et de l'Etat providence de même que la réduction du temps de travail sans réduction de salaire.

De l'autre côté, on a préconisé la stabilisation, le développement et l'augmentation de la compétitivité, accompagnés d'un contrôle de la politique des revenus

et de l'application de régulations souples sur le marché du travail.

Pour l'avenir du dialogue social et dans une perspective de continuité, les propositions qui n'ont pas été acceptées en commun n'ont pas été incluses dans le Pacte de confiance, accord dont le contenu constitue le cadre d'orientation avec des références limitées concernant quelques décisions et propositions. A l'avenir le dialogue social sera soit mis à l'épreuve, soit il constituera le champ de développement de la négociation sociale dans notre pays. Dans le second cas, il est nécessaire de se poser quelques questions :

- Le dialogue social portera-t-il sur des aspects partiels concernant l'économie et la société grecque ou couvrira-t-il également les choix stratégiques ?

- Des institutions de suivi et d'évaluation des décisions seront-elles mises sur pied ou le dialogue social va-t-il évoluer *ad hoc*, sans que l'on puisse en connaître les résultats ?

- Enfin, le dialogue social traitera-t-il uniquement des thèmes institutionnels ou s'étendra-t-il à la gestion autonome des ressources, dans une démarche d'encouragement de l'autogestion, comme par exemple, pour la Sécurité sociale ?

Sources

Gianakourou M. (1997), « Le Dialogue social dans les pays méditerranéens », *Revue des relations salariales*, v. 6, Athènes.

Kouzis J. (1997), « Le présent et l'avenir des relations salariales » *Information INE/GSEE*, v. 24, Athènes.

Robolis S., Dimoulas K. (1997), « Le partenariat face à l'exclusion sociale », Athènes, 1997.

Spiropoulos G.P. (1997), « Le dialogue social dans l'Union Européenne », Rapport dans le cadre des conférences du Département de Politique sociale et Anthropologie sociale de l'université de Pando, Athènes 1997.

LE DIALOGUE SOCIAL